



Depuis sa [mise en garde](#) du 22 mai 2019, la FSMA continue de recevoir de nouvelles plaintes de consommateurs ayant donné suite à des offres frauduleuses d'investissement dans le vin. La FSMA met à nouveau le public en garde, car ces offres alléchantes sont souvent faites par des escrocs qui ont pour seul but de vous dérober votre argent.

Le principe reste toujours le même : les victimes sont contactées par téléphone par un démarcheur qui leur propose des offres de placement dans le vin et les invite à consulter une **plateforme d'achat et vente de grands crus**.

Ces sociétés vous proposent d'**acquérir des bouteilles**, s'engagent à ensuite les **mettre en cave** pour vous et enfin, à **trouver de gros acheteurs**, afin de dégager des **plus-values importantes**. Les candidats-investisseurs n'ont rien à faire, ces sociétés « s'occupent de tout » ! Ces investissements sont toutefois **très beaux pour être vrais**. Au final, malgré les promesses, les investisseurs **ne récupèrent jamais** leur argent !

- **Les sociétés suspectes actives au cours de ces dernières semaines**

Au cours de ces dernières semaines, le FSMA a été informée du fait que les sociétés derrière les sites web suivants approchaient le public belge avec ce type d'offres :

- www.cavedor.com
- www.cave-france.com
- www.divinum-europe.com

La FSMA met en garde : ces sociétés **ne disposent d'aucun agrément** et ne sont **pas autorisées à fournir des services d'investissement** sur le territoire belge. De plus, il s'agit très vraisemblablement de fraudes à l'investissement, ce qui signifie qu'au final, les montants versés ne seront jamais restitués.

Consultez également la [liste noire](#) des sites proposant d'investir dans des biens divers (crypto-actifs, diamants, vins, etc.) publiée par l'AMF, l'autorité de contrôle française.

- **Comment éviter le piège ?**

Afin d'éviter de telles arnaques, la FSMA vous **invite à la plus grande prudence** et vous conseille de **rester attentif à tout indice de fraude à l'investissement**. Elle formule quelques recommandations :

- **Méfiez-vous des (promesses de) gains hors de toute proportion**. Lorsqu'un rendement vous semble

trop beau pour être vrai, celui-ci est bien souvent irréel !

- **Vérifiez toujours l'identité de la société** qui vous approche (identité sociale, pays d'établissement, etc.). Si une société n'est pas clairement identifiable, aucune confiance ne peut lui être accordée. **Renseignez-vous** également au sujet de la **date de création du site web** de la société ; si le site web de la société n'existe pas depuis longtemps, cela constitue un indice complémentaire de fraude à l'investissement.
- **Méfiez-vous si l'on vous demande de verser de l'argent vers des comptes bancaires dans des pays sans aucun rapport** avec le siège social prétendu de la société qui vous approche, ni avec votre propre lieu de résidence. Méfiez-vous également si l'on vous demande de verser de l'argent vers des comptes dont **le bénéficiaire ne correspond pas** à votre interlocuteur.

En tout état de cause, si votre personne de contact se montre **particulièrement insistante**, cela constitue un indice supplémentaire de fraude.

Attention, ne vous fiez pas, non plus, au caractère « professionnel » du site web vers lequel vous êtes renvoyé ; les escrocs font évidemment tout pour paraître le plus sérieux possible.

Plus que jamais, la prudence est donc de mise.

Pour plus d'information, la FSMA invite en outre les candidats-investisseurs à consulter sa [mise en garde](#) du 22 mai 2019.

Si vous avez le moindre doute au sujet du caractère régulier d'une offre de services financiers, n'hésitez pas à contacter directement la FSMA via le [formulaire de contact pour les consommateurs](#). N'hésitez pas non plus à avertir la FSMA de toute société suspecte qui n'aurait pas déjà fait l'objet d'une mise en garde de sa part.

Source URL: <https://www.fsma.be/fr/warnings/offres-dinvestissement-dans-le-vin-attention-aux-arnaques-la-fsma-renouvelle-sa-mise-en>